



ENSEMBLE

POUR UNE RÉUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE MENSUELLE DE LA
CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA RÉUNION

EDITO

La CRES organise le Jeudi 01 juin 2006 une matinée d'information sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans ses locaux de la Maison de l'Économie Sociale, 24 rue du Général de Gaulle à Saint Denis.

A cette occasion vous sera présenté tout ce qui constitue l'ESS : valeurs, acteurs, structures, ainsi que les différents dispositifs de financement qui y sont rattachés.

Porteurs de Projet, responsables associatifs, étudiants, ou toute personne souhaitant découvrir l'Économie Sociale et Solidaire, cette sensibilisation vous est destinée.

Merci de vous inscrire au 0262 21-50-60.

**MERCI DE FAIRE VIVRE
CETTE LETTRE ET DE
NOUS PROPOSER DES
ARTICLES**



02.62.21.50.60

LA FORMATION AU SERVICE DU PROJET ASSOCIATIF

Toute association, quelle que soit sa taille, doit participer au financement de la formation professionnelle des salariés que ce soit dans le cadre de l'alternance, du plan de formation, de contrats et de périodes de professionnalisation, du droit individuel à la formation ou du congé individuel de Formation.

Pour ce faire, elle doit verser une contribution à l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) dont elle dépend avant le 1er mars de chaque année.



Uniformalion est l'OPCA de l'Économie Sociale. Il regroupait en 2004, 45.000 entreprises adhérentes, représentant 850.000 salariés. En 2003, il a financé 11 millions d'heures de formation au bénéfice de plus de 140.000 stagiaires.

L'implication du personnel est particulièrement importante dans le projet associatif. La formation est un ciment de ce projet collectif. En choisissant Uniformalion, les associations, mutuelles et coopératives ont une visibilité complète sur la formation de leurs collaborateurs. Agréé pour gérer l'ensemble des dispositifs (Plan de formation, Congés individuels de formation, Droit individuel à la formation, professionnalisation), Uniformalion vous permet en effet de mettre en place une véritable politique de formation.

1) Uniformalion vous accompagne:

- Dans le développement de la gestion prévisionnelle et des compétences des salariés de l'association.
- Dans le cadre du Plan de formation et de la Période de professionnalisation.
- A l'insertion des jeunes et des demandeurs d'emploi, par le Contrat de professionnalisation.

- En passant par la gestion individuelle du projet personnel avec le Congé de formation et le Droit individuel à la formation.

Présents dans toutes les régions et interlocuteurs des instances politiques territoriales, des conseillers sont en capacité de mobiliser des aides financières extérieures (EDDEC, FSE, contrat d'objectif,...) vous permettant d'optimiser votre budget.

2) Uniformalion préserve votre identité

Fort de rassembler autour de valeurs telles que la solidarité, la gestion démocratique, la finalité non lucrative, l'utilité sociale, le bénévolat qui sont le propre des sociétés de personnes, Uniformalion a su depuis plus de 30 ans concourir au développement et à la reconnaissance du champ de l'économie sociale. Une représentation à part égale d'employeurs et salariés dans



toutes les instances d'orientation et de décision garantit d'autre part la prise en compte de vos spécificités. L'analyse, dans chaque section professionnelle ou multiprofessionnelle, de l'évolution de vos secteurs d'activité et métiers permet de déterminer des priorités d'action adaptées aux besoins de votre association.



LE COIN DU NET

<http://www.argfp.org>

L'ouverture récente du site de l'ARGFP a permis la mise en ligne de nombreuses informations et outils facilitant le suivi du budget formation des structures. A découvrir

<http://www.cee-recherche.fr>

Ce site traite des formes d'organisation des relations au travail...

<http://www.umaf-formation.org>

Découvrez des programmes de formation au management associatif de haut niveau...

CHAMBRE RÉGIONALE
DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE
DE
LA RÉUNION

Dépôt légal mars 2006

c/o Maison de l'Economie Sociale
24 rue du Général De Gaulle
97400 SAINT-DENIS

Téléphone
02 62 21 50 60

Télécopie
02 62 21 50 61

Messagerie
contact@cres-reunion.com

Avec la participation de :



La liberté d'adhésion

Le 21 juin 2005, la 1^{ère} chambre civile de la cour de cassation dans son arrêt n° 02-11940 a précisé que la liberté d'association s'appliquait aussi bien à l'adhérent qu'à l'association elle-même. Ainsi à partir du moment où les statuts d'une association précise que les demandes d'adhésion devront faire l'objet d'un examen, et sans abus manifeste, une association est libre de refuser l'adhésion à un tiers.

Ce même arrêt stipule encore que le règlement intérieur de l'association s'applique à l'ensemble de ses membres. Toute violation de celui-ci peut justifier l'exclusion de l'adhérent.

LA FORMATION AU SERVICE DU PROJET ASSOCIATIF (Suite)

3) Uniformation vous finance

Uniformation prend en charge différemment le financement des projets de ses adhérents selon que l'effectif est inférieur ou non à 10 salariés.

Le Plan de formation :

Il formalise, sur une ou plusieurs années, l'ensemble des actions de formation retenues par l'association pour atteindre ses objectifs et contribuer au développement des compétences de ses salariés. Pour les associations de plus de 10 salariés, Uniformation rembourse à l'association les actions de formation réalisées dans ce cadre.

Concernant les associations de moins de 10 salariés ne versant qu'à hauteur de leur obligation légale (0,55%), le financement peut porter sur une ou plusieurs formations, se déroulant sur l'année civile. Toutefois, ce financement n'est accordé qu'après examen de la demande et dans la seule limite des fonds mutualisés disponibles.

Les associations (sous certaines conditions de versement pour les moins de 10 salariés) peuvent également avoir accès à des financements complémentaires pour des :

- *actions de formation collectives* mises en place après repérage des besoins de formation, communs à plusieurs adhérents : les associations bénéficient alors de la gratuité du coût pédagogique.

- *aides financières diverses* pour des projets spécifiques individuels ou collectifs.

Les Contrats de professionnalisation: Ils permettent d'embaucher et de professionnaliser des jeunes et des demandeurs d'emploi. Uniformation contribue à la réalisation de ces contrats notamment par une prise en charge financière de la formation de ce personnel et du tuteur.

La Période de professionnalisation: à l'initiative de l'employeur ou du salarié, elle permet aux salariés en contrat à durée indéterminée l'acquisition d'une qualification reconnue.



Les congés individuels de formation, congés bilan de compétences, congés de validation des acquis de l'expérience, le droit individuel à la formation permettent au salarié, en contrat à durée indéterminée ou déterminée, de réaliser un projet à son initiative.

Uniformation est l'interlocuteur direct du salarié et de son employeur pour financer son projet.

4) Un réseau de proximité :

Votre délégation régionale Uniformation Réunion accompagne votre action votre développement et favorise la réussite de vos projets. Elle se tient à votre disposition pour toute précision :

Contact: UNIFORMATION REUNION

97 rue de la République - Résidence « le Vieux Moulin » BP 354 - 97467 ST DENIS CEDEX

Tél : 02 62 90 23 45 - Fax: 02 62 41 35 32

p.grenier@argfp.org

notre site internet:

www.uniformation.fr et www.argfp.fr

